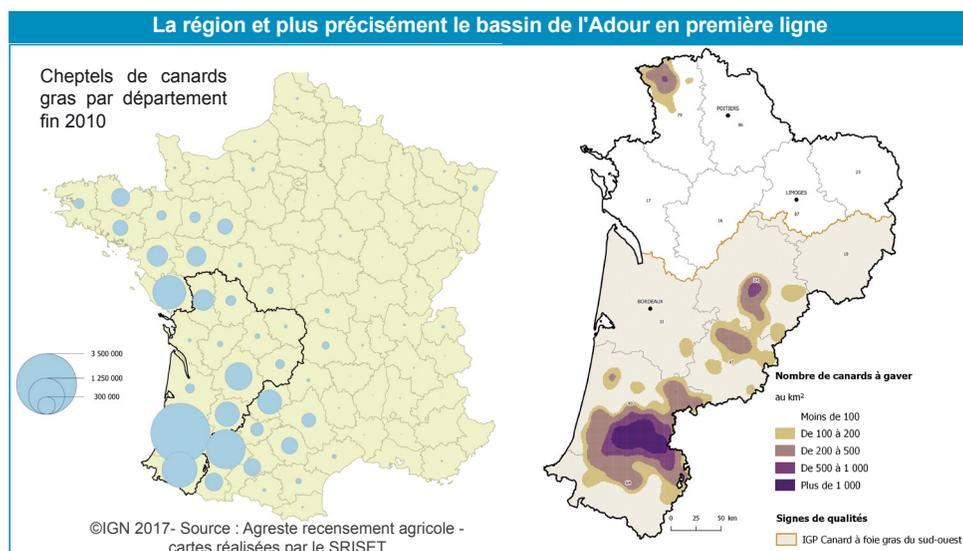


# Filière palmipèdes gras

Dernière mise à jour : juin 2018

Après avoir diminué d'un tiers en 2016, les volumes de palmipèdes gras produits en Nouvelle-Aquitaine ont encore été réduits d'un quart en 2017, suite à un nouvel épisode de grippe aviaire et aux mesures sanitaires mises en place. 10,5 millions de canards gras, et 150 000 oies grasses, ont été produits dans les élevages de la région en 2017, soit 47 % de la production nationale, au lieu de 56 % en 2015. Cela représente 5 800 tonnes de foie gras. La tension sur le marché et les nouvelles normes sanitaires se sont traduites par une hausse des prix en fin d'année. Une part importante de la production se fait au sein de grands groupes associant élevages intégrés et transformation.

## 1- Les élevages (source recensement agricole 2010)



Nombre d'exploitations élevant des canards gras		
	Total	Ayant plus de 100 canards gras
Fin 2010		
Charente	27	14
Charente-Maritime	11	5
Corrèze	85	41
Creuse	19	4
Dordogne	506	280
Gironde	47	39
Landes	1 250	961
Lot-et-Garonne	261	192
Pyrénées-Atlantiques	771	430
Deux-Sèvres	121	112
Vienne	26	19
Haute-Vienne	29	17
Nouvelle-Aquitaine	3 153	2 114
France métropolitaine	6 498	4 224
Part de la région dans la France métr.	49%	50%

La région Nouvelle-Aquitaine concentre la moitié des élevages français de canards gras. De nombreux petits élevages cohabitent avec quelques grands, adhérents de groupes coopératifs ou privés. **2 114 élevages** détenaient plus de 100 canards à gaver fin 2010.

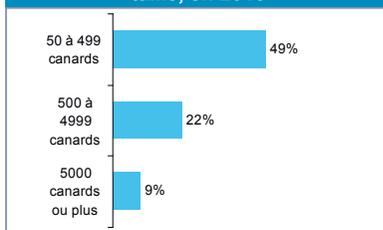
Les **1 260 exploitations spécialisées** dans cette production regroupent 80 % du cheptel total régional. Dans les autres, les canards gras constituent un atelier complémentaire. Les accouveurs ayant un couvoir d'une capacité d'incubation supérieure à 1000 œufs sont moins d'une vingtaine dans la région.

\* estimation au prorata de la PBS volailles grasses dans la PBS totale des exploitations en ayant

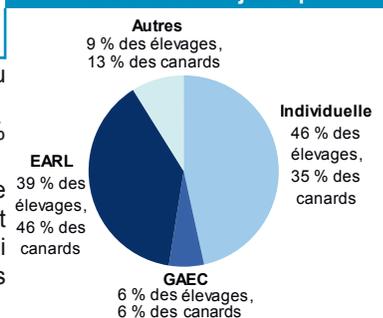
La moitié des élevages détenant de 50 à 499 canards vendent au moins une partie de leur production en circuit court. Cette pratique est moins courante dans les grandes exploitations. Au total, près de 700 fermes de la région commercialisent des volailles gavées en circuit court. Près de 80 % de la production se fait dans des élevages remplissant les cahiers des charges d'IGP ou de Label rouge.

**L'emploi lié aux canards gras dans les élevages est estimé à environ 2 300 équivalents temps plein\*.**

### Proportion d'élevages vendant au moins une partie de leur production de volaille en circuit court, selon leur taille, en 2010



### Répartition des élevages ayant au moins 100 canards gras fin 2010 selon leur forme juridique



Répartition des exploitations selon leur cheptel de canards gras			
Fin 2010	Nombre	% des exploitations	% des canards
moins de 50	773	25%	0%
50 à 199	380	12%	1%
200 à 499	317	10%	1%
500 à 999	394	12%	4%
1 000 à 4 999	802	25%	27%
5 000 à 9 999	328	10%	33%
10 000 à 19 999	133	4%	25%
20 000 à 49 999	26	1%	9%
Total	3 153	100%	100%

Parmi les 2114 élevages détenant au moins 100 canards à gaver fin 2010 :

- 45 % sont situés dans les Landes et 20 % dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- 67 % produisent du **maïs grain**, sur une surface moyenne de 27 ha ; 23 % produisent du blé et 15 % du triticale, céréales qui peuvent entrer dans l'alimentation des canards avant gavage.
- 8 % ont moins de 1 ha de SAU, ils détenaient en moyenne 2 300 canards fin 2010 ;
- 22 % des chefs d'exploitation ou premiers coexploitants ont plus de 55 ans.

IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest

Les produits du canard à foie gras du Sud-Ouest sont obtenus à partir d'un canard de barbarie ou d'un canard mulard élevé, gavé, abattu et transformé dans une zone définie. En Nouvelle-Aquitaine : Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques et 17 communes de Haute-Vienne. La seule céréale utilisée pendant le gavage est le maïs récolté dans cette aire géographique. Depuis le couvoir jusqu'à l'élaboration du produit fini, sur toute la filière, est mis en place un système de traçabilité matérialisé par des documents qui seront enregistrés et par la tenue d'une compatibilité matière par chaque opérateur de la filière (couvoir, éleveur, gaveur, abattoir, découpeur, conserveur et marchand d'aliments).

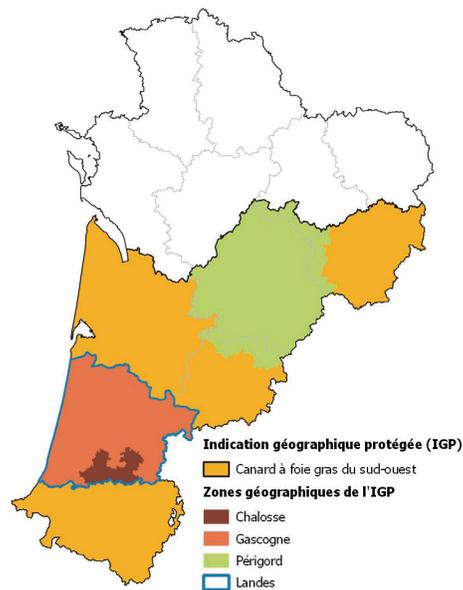
L'étiquetage du produit commercialisé comprend obligatoirement :

- la mention « Canard à foie gras du Sud-Ouest », complétée éventuellement du nom de la petite zone dans le cas où le canard aura été élevé, engraisé et transformé dans cette petite zone (en Nouvelle-Aquitaine : Chalosse, Gascogne, Landes, Périgord),
- le nom de l'organisation de contrôle agréée par les pouvoirs publics.

La production comporte plusieurs phases, qui peuvent être réalisées dans des élevages différents :

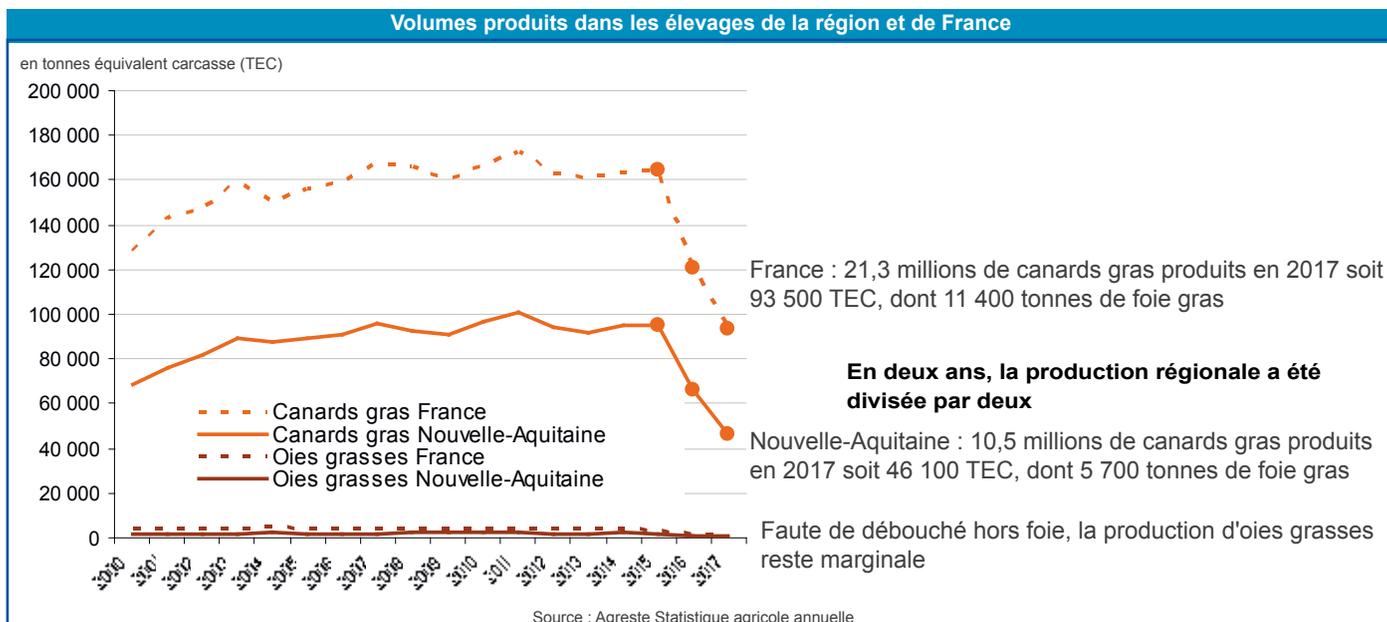
- accoupage : les canetons sont livrés en élevage au plus tard le lendemain de l'éclosion.
- préparation : jusqu'à 42 jours
- prégavage : jusqu'à 80 jours
- gavage : pendant 10 jours minimum

Après 42 jours, les canards ont obligatoirement accès à un parcours non bétonné en plein air.



©IGN 2017 - Source : INAO - carte réalisée par le SRISET

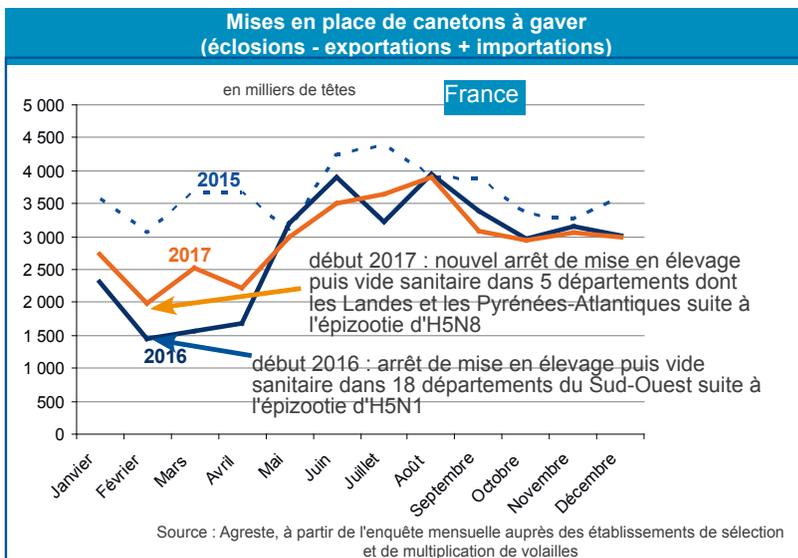
2- La production dans les élevages



En faisant l'hypothèse d'un prix moyen de 20 € par kg de foie gras et de 2,80 € par kg de carcasse hors foie en 2015, la valeur brute de la production de volaille grasse dans les élevages de la région pouvait être estimée à **450 millions d'€ en 2015**.

En considérant la hausse des prix à 5 % en 2016 et à 15 % en 2017, les chutes successives de volumes ces deux dernières années génèreraient une baisse de la valeur de la production régionale à la ferme de **120 millions d'€ en 2016** et de **65 millions d'€ supplémentaires en 2017**.

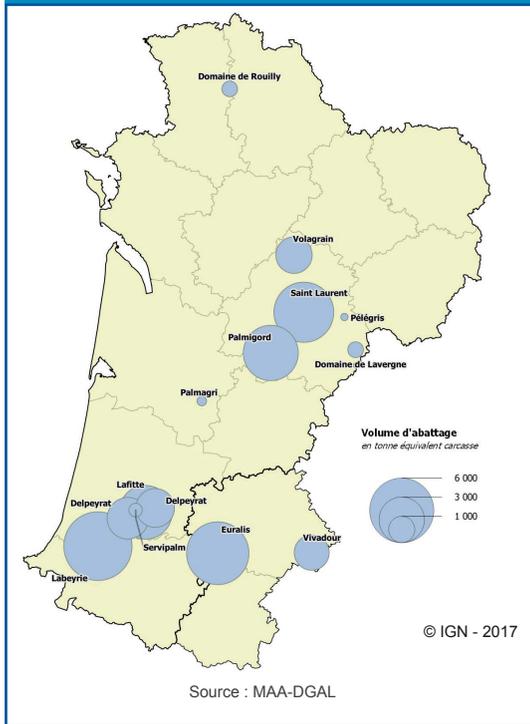
La vente directe et la transformation à la ferme permettent une valorisation à des prix supérieurs à ceux de cette estimation pour de nombreux petits éleveurs qui ne représentent cependant qu'une faible part de la production.



### 3- Les abattages

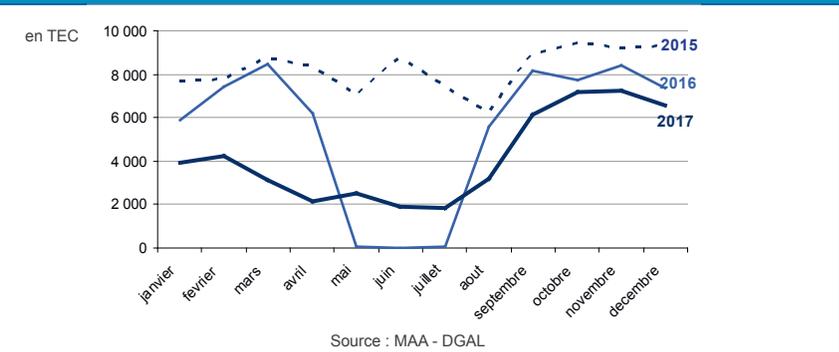
À moins de 10 000 canards par an, l'abattage à la ferme est autorisé. Les statistiques ci-dessous ne tiennent compte que des abattages réalisés en abattoir.

#### Principaux abattoirs de palmipèdes gras selon leur tranche d'effectif salarié



Douze abattoirs localisés en Nouvelle-Aquitaine ont abattu des palmipèdes gras en 2017 : 7 millions de têtes, soit 29 milliers de tonnes équivalent carcasse. Cinq abattoirs sont situés en Dordogne et quatre dans les Landes. Le plus gros de la région est situé en Pyrénées-Atlantiques. Une partie des palmipèdes produits en Nouvelle-Aquitaine partent dans les abattoirs situés en périphérie de la région, en Occitanie. Comme la production, les volumes abattus ont diminué d'un tiers en 2016 et de près d'un quart en 2017, mais tous les abattoirs présents sont restés en activité. Au niveau national, les volumes abattus en abattoir sont de 87 milliers de TEC en 2017, contre 103 milliers en 2016 et 139 milliers en 2015.

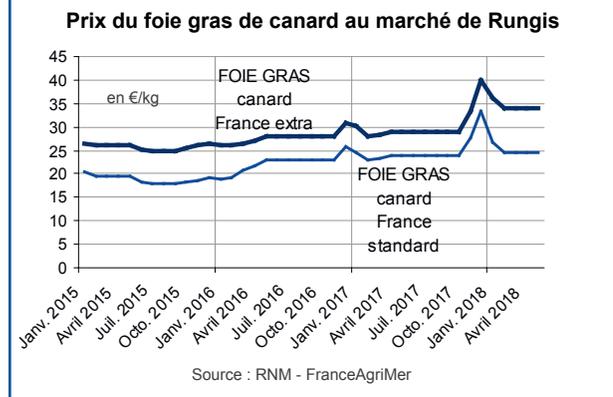
#### Volumes de palmipèdes gras abattus dans les abattoirs de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie



### 4- L'évolution des prix

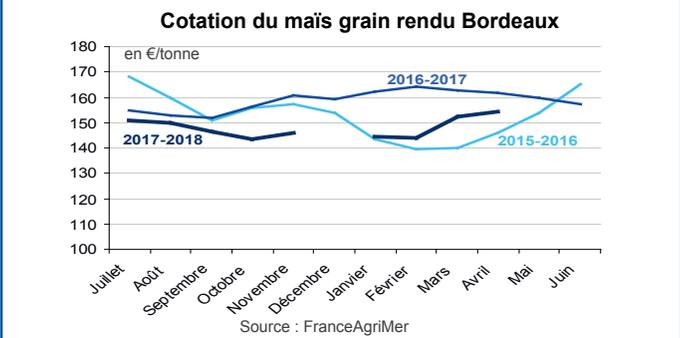
#### Prix de la production

La diminution de l'offre fait grimper les prix fin 2016 et surtout fin 2017.



#### Prix des intrants

L'alimentation des palmipèdes gras est faite majoritairement à base de maïs grain. Sous les effets conjugués de la baisse des prix mondiaux liée à l'abondance de l'offre, et de l'affaiblissement du dollar face à l'euro, le cours du maïs recule en 2017.



### 5- Le soutien financier à la filière et le plan de relance

Face aux deux épidémies successives de grippe aviaire (H5N1 fin 2015 et début 2016, H5N8 début 2017), les pouvoirs publics ont apporté un soutien financier conséquent pour permettre à la filière de faire face aux baisses de production liées aux abattages et aux vides sanitaires, et pour soutenir le financement d'investissements renforçant la sécurité sanitaire. Ces aides ont pu être en grande partie cofinancées par l'Union européenne.

En lien avec le virus H5N1, 1 600 élevages de palmipèdes de la région ont perçu, sous la forme d'avances, environ 43 millions d'€ d'indemnités (y compris aides spécifiques à l'abattage des foyers), et les accouveurs 8 millions d'€. 38 entreprises de l'aval de la filière (entreprises d'abattage, de seconde transformation ou de services à la filière) ont également été indemnisées pour leur perte de production, à hauteur de 6 millions d'€.

En lien avec le virus H5N8, 44 millions d'€ ont été versés aux 700 élevages foyers ou concernés par l'abattage préventif, et 22 millions d'€

d'aides aux pertes économiques dans 1 200 élevages de la région. Les accouveurs ont perçu 14 millions d'€. Des compléments d'aides aux élevages et des aides aux entreprises de l'aval suivront.

Ce soutien vient en complément d'avances remboursables de trésorerie, du dispositif d'activité partielle, du soutien à l'investissement et de reports ou moratoires de charges fiscales et sociales.

Un pacte national de lutte contre l'Influenza aviaire et de relance de la filière foie gras a été signé en avril 2017. La filière s'engage à des actions concrètes qui concernent l'ensemble de ses maillons, de l'amont à l'aval. Elles veillent à assurer la pérennité de production avec une attention particulière pour conserver des parcours extérieurs pour les palmipèdes. Les règles de biosécurité impliquent la construction de bâtiments pour confiner les animaux en cas de besoin et le renforcement de la réglementation sur le transport des animaux.

## 6- Résultats économiques des élevages

Principaux agrégats comptables 2016		
Moyenne par exploitation ayant un élevage de palmipèdes gras, en €	Nouvelle-Aquitaine	Reste de la France métro.
<b>Production exercice</b>	173 500	202 300
Charges approvisionnement	78 700	99 300
Autres charges	57 800	57 400
<b>Valeur ajoutée</b>	37 000	45 600
Subventions exploitation reçues	33 000	25 200
Indemnités assurances	3 200	5 000
Fermeages et loyers	7 500	9 200
Impôts et taxes	1 500	1 700
Charges de personnel	7 100	3 800
<b>Excédent brut exploitation (EBE)</b>	55 500	60 300
Dotations aux amortissements	29 700	30 600
<b>Résultat exploitation</b>	26 100	29 900
Charges financières	4 600	5 500
<b>Résultat courant avant impôts (RCAI)</b>	21 900	25 000
Nombre d'unités de travail non salarié (Utans)	1,25	1,40
<b>RCAI par Utans</b>	17 500	17 800

Résultats économiques des exploitations produisant des volailles grasses en 2016				
Moyenne par exploitation en €	Exploitations avicoles spécialisées		Exploitations non spécialisées en aviculture	
	Nouvelle-Aquitaine	Reste France métro	Nouvelle-Aquitaine	Reste France métro
		EBE		65 600
EBE/Utans	51 400	47 000	35 000	39 800
Part du produit brut apportée par la filière du gras	49%	61%	37%	25%

Source : Agreste RICA

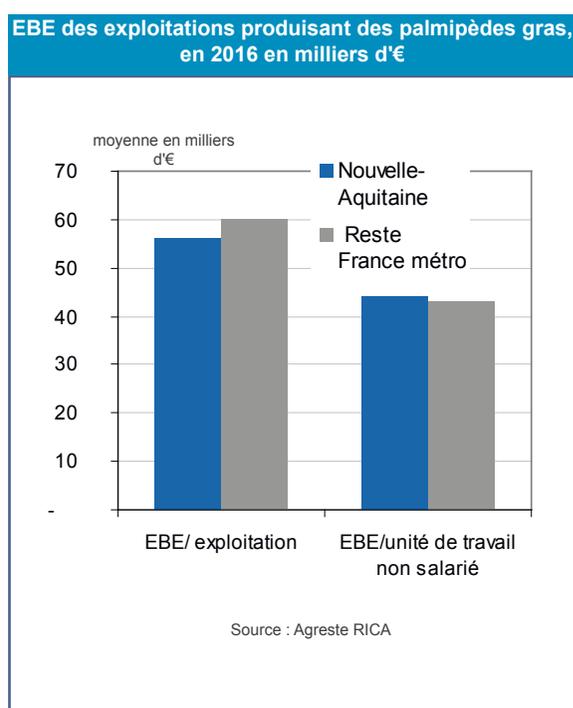
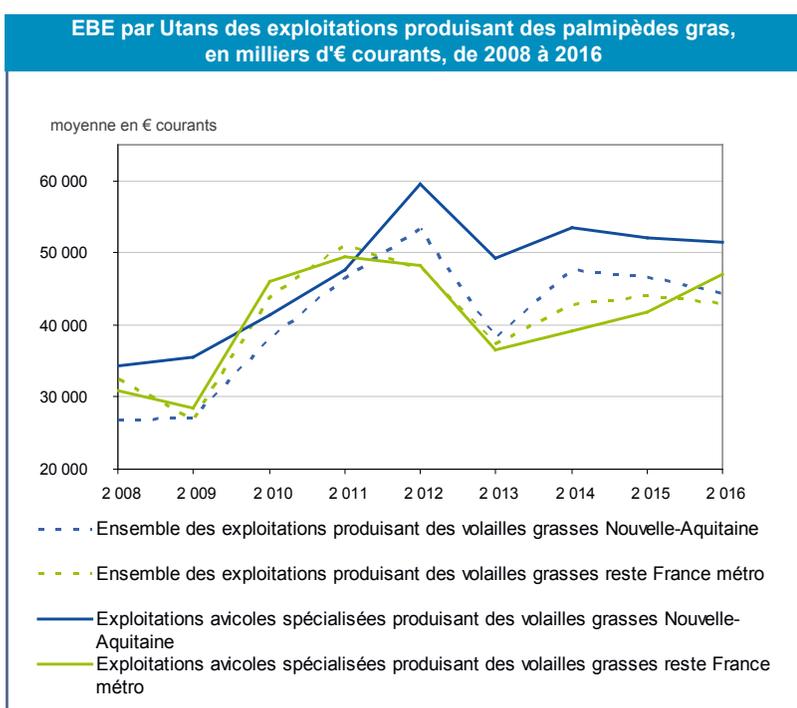
En 2016, le réseau d'information comptable agricole (RICA) comporte dans son échantillon 49 exploitations produisant des palmipèdes gras ou prêts à gaver (effectif annuel moyen de plus de 20 palmipèdes gras) en Nouvelle-Aquitaine. Elles sont représentatives de 1 700 exploitations moyennes ou grandes.

L'épizootie d'influenza aviaire a fortement impacté la production dans les élevages régionaux en 2016. La valeur moyenne de la production par élevage a diminué de 30 % par rapport à 2015 en Nouvelle-Aquitaine, contre -8 % dans le reste de France métropolitaine.

La diminution des charges consécutive au recul de la production et les mesures d'indemnisation des éleveurs ont permis de limiter la baisse des résultats. En moyenne, chaque élevage a perçu 16 000 € d'indemnités et de subventions supplémentaires par rapport à 2015 en Nouvelle-Aquitaine, soit deux fois plus que dans le reste de la France métropolitaine, moins touché. L'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen par élevage ne baisse ainsi que de 8 % dans la région. Le résultat courant avant impôt par unité de travail non salarié (RCAI par Utans), en retrait de 10 % à 17 500 €, est très proche de la moyenne nationale.

Les élevages produisant des palmipèdes gras ou prêts à gaver spécialisés en aviculture ont un excédent brut d'exploitation supérieur aux exploitations pour lesquelles c'est un atelier secondaire. Ce sont des structures de plus grande taille, surtout dans la région.

De 2009 à 2012, la conjoncture avait été propice à une progression des résultats économiques des exploitations agricoles produisant de la volaille grasse. En 2013, les cours élevés des céréales ont entraîné les charges d'alimentation à la hausse et impacté les résultats. La conjoncture s'était améliorée en 2014. Elle a été plus difficile en 2015 et 2016, même si l'EBE par Utans des élevages spécialisés reste supérieur en Nouvelle-Aquitaine à sa valeur moyenne sur le reste du territoire métropolitain.



## 7- Les principales entreprises de la filière

Les producteurs commercialisant en circuit court représentent 12 % de la production. 88 % se fait au sein de structures intégrées dans une organisation verticale de la filière, le plus souvent au sein d'un des cinq grands groupes suivants.

Euralis	Maïsadour	Lur Berri	Vivadour	Terres du Sud
Coopérative agricole, 520 producteurs de palmipèdes adhérents dans le Sud-Ouest en 2017	Coopérative agricole, 370 producteurs de palmipèdes adhérents	Coopérative agricole, 230 producteurs de palmipèdes adhérents	Coopérative agricole, 180 producteurs de palmipèdes adhérents dans les Landes ou le Gers	Coopérative agricole, 73 éleveurs, 74 gaveurs de palmipèdes adhérents, principalement en Dordogne.
1,8 million de canards IGP Sud-Ouest en 2017, commercialisés sous les marques Montfort, Rougié... et de nombreuses marques de distributeurs	La coopérative Maïsadour et ses filiales Excel, Canadour, Palmadour et Provif ont produit, durant l'exercice 2016-2017, 2,4 millions de palmipèdes gras, commercialisés sous les marques Delpyrat, Comtesse du Barry, Sarrade...	1,6 million de canards gras IGP Sud-Ouest produits durant l'exercice 2016-2017, commercialisés sous la marque Labeyrie.	1,2 million de canards gras IGP Sud-Ouest produits durant l'exercice 2016-2017	2,1 millions de canards gras IGP Sud-Ouest produits durant l'exercice 2016-2017,
Siège à Lescar (64) ; abattage et transformation principalement à Maubourguet (Hautes-Pyrénées)	Usine et siège de Delpyrat à Saint-Pierre-du-Mont (40) ; abattoir à Saint-Sever (40)	Abattage et principal site de fabrication à Came (64)	Delpyrat (groupe Maïsadour) et Fleurons de Samatan, absorbent 90 % des volumes	Abattage et fabrication à Saint-Laurent-sur-Manoire (24) et à Bergerac (Palmigord, 24)

## 8- Commerce extérieur

### Hausse mesurée de la valeur des importations de foie gras en 2017 due à leur renchérissement

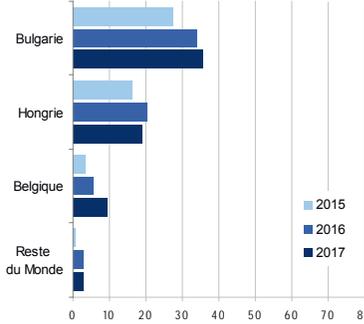
La France importe des foies gras crus, congelés ou réfrigérés, et exporte plutôt des préparations (conserves ou terrines). Les volumes importés avaient augmenté sensiblement en 2016. Malgré la nouvelle baisse de production, ils ont reculé en 2017, mais en se renchérisant. La valeur des importations est ainsi encore légèrement orientée à la hausse.

Les exportations sont de plus en plus concentrées vers l'Europe. En 2017, en légère baisse en volume, elles croissent pourtant en valeur.

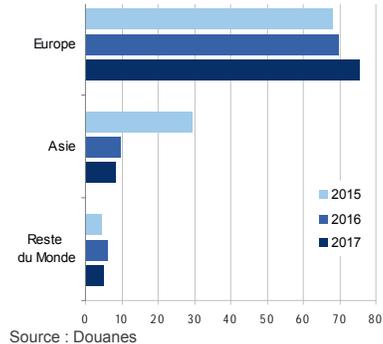
Le solde du commerce extérieur est en 2017 proche de l'équilibre en volume et excédentaire de 22 millions d'€ en valeur. C'est 2,5 fois moins qu'en 2015.

### Commerce extérieur français de foie gras et préparations à base de foie, valeur en millions d'€

#### Importations par provenance



#### Exportations par destination



Source : Douanes

## 9- Organismes professionnels agréés et instituts techniques

Organisations de producteurs agréés :

- SCA Sarlat Périgord Foie gras (24)
- SCA Palmagri (33)
- SCA Foie gras de Chalosse (40)
- SCA de céréales et d'approvisionnement des Landes (40)
- SCA Lur Berri (64)



Le **CIFOG** (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras), reconnu par les pouvoirs publics depuis 1987, réunit l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des palmipèdes Gras.

Cette interprofession regroupe le Syndicat National des Accouveurs, la Confédération Française de l'Aviculture, la Fédération Nationale des Producteurs de Palmipèdes à Foie Gras, la Fédération Nationale des Découpeurs de Palmipèdes Gras, la Fédération Française des Industries d'Aliments Conservés (FIAC), l'Association Inter-régionale des Artisans Conserveurs du grand Sud-Ouest.

L'**ARPALM** (Association Régionale des Palmipèdes), à Bordeaux. L'ARPALM anime le COREFI palmipèdes (comité régional de filière) qui a en charge l'élaboration et le pilotage du programme d'actions régional.



L'**ITAVI** est un organisme de recherche appliquée indépendant pour les filières avicole, cunicole et piscicole.

Le **CEPSO** (Centre d'étude des palmipèdes du Sud-Ouest) est l'organisme d'interface et de coordination technico-économique des Chambres d'Agriculture pour la filière palmipèdes gras dans 12 départements du Sud-Ouest (ex-Aquitaine, ex-Midi-Pyrénées + Corrèze).

Le **PALMIPÔLE** Palmipôle est un pôle de recherche-expérimentation-transfert sur le canard à foie gras basé dans les Landes et en Dordogne. Ce pôle structuré sous la forme d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique) intègre quatre entités impliquées dans le continuum recherche-développement-transfert : l'INRA, l'ITAVI, le CEPSO et ASSELDOR.